Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 15/12/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 15/12/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/712820
N° d'annonce : 712820

L'AIR LIQUIDE

Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude au capital de 2.880.318.925 €

Siège social : 75 Quai d'Orsay 75007 PARIS

552 096 281 R.C.S. Paris

MODIFICATION DE CAPITAL

Augmentation de capital résultant de la souscription d'actions réservée aux salariés

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, avec faculté de subdélégation, par décision du Conseil d'Administration en date du 26 juillet 2023 et en vertu de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2023, François Jackow, Directeur Général de la société L'AIR LIQUIDE S.A., constate le 7 décembre 2023 :

que suite à la souscription d'actions réservée aux salariés, 746 401 actions de la société au nominal de 5,50 euros ont été émises, portant ainsi le capital de la société de 2 880 318 925,00 euros à 2 884 424 130,50 euros.

En conséquence, le nouveau capital de la Société qui prend immédiatement effet s'élève à : 2 884 424 130,50 euros

divisé en 524 440 751 actions au nominal de 5,50 euros entièrement libérées.

Paris, le 08/12/2023

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aePIjfRG3
https://digitalisation.actulegales.fr/#aePIjfRG3

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)